

BAREME DES HONORAIRES

Honoraires de Transaction T.T.C.

à la charge du Vendeur

(Pour un prix de vente honoraires compris)

- De 0 € à 90 000 € : _____ 10 % TTC du prix de vente
- De 90 001 € à 130 000 € : _____ 7 % TTC du prix de vente
- De 130 001 € à 250 000 € : _____ 6 % TTC du prix de vente
- A partir de 250 000 € : _____ 5 % TTC du prix de vente

**En cas de délégation de mandat,
les honoraires applicables sont ceux de l'agence
ayant reçu le mandat initial**

*TVA au taux en vigueur le 1^{er} avril 2017 : 20.00 %
Barème actualisé au 1^{er} avril 2017*

Locations Immobilières

(Locaux soumis à la Loi du 9 juillet 1989 (conforme à la loi Alur))

1/ Honoraires Locataire

Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail : 10 €/m²

Etablissement de l'état des lieux d'entrée : 3 €/m²

2/ Honoraires Propriétaire

Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail : 10 €/m²

Etablissement de l'état des lieux d'entrée : 3 €/m²

Frais d'entremise et de négociation : 100 €

Frais annexes

Etablissement de l'aide à la déclaration des revenus fonciers :

- 1 à 5 lots : 65 € HT par lot
- 6 à 10 lots : 45 € HT par lot
- 11 à 20 lots : 25 € HT par lot

Vacation : suivi sinistre (incendie, dégâts des eaux ...) : De 150 € HT à 800 € HT par sinistre.

Représentation en Assemblée Générale : 500 € HT par Assemblée.

www.agencespapazian.com